

DÉLIBÉRATION N°2026-41

Vu le Code de l'Éducation notamment l'article L613-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	21
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	5
Quorum :	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

L'ouverture du Diplôme Universitaire « droit et gestion des biens publics » est approuvée conformément aux modalités définies dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Nîmes le 19 mai 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Fiche d'opportunité – Création d'un Diplôme d'Université

Droit et gestion des biens publics

Responsable UNIMES

Nom : Bousquet
Prénom : Jérémy
Statut : **MCF – HDR en droit public**
Département d'appartenance : DEG
Mail : jeremy.bousquet1@unimes.fr

Partenariat institutionnel :

Référent professionnel (le cas échéant)

Nombre d'heures

Heures présentielles : **0 heures**
Nombre HETD : **76 HETD**
(la maquette détaillée sera présentée page suivante)

Nombre d'inscrits à minima et effectif maximum autorisé

10 – 30

Niveau de qualification attendu en entrée et sortie du DU

Pré-requis L2 Droit (inscription en L3 Droit durant l'année en cours)

Période de déroulement de la session

Octobre – Mai

Coût de la formation

Sera défini avec le service Pilotage et l'UNIFOP
1500 euros pour 16 stagiaires
1000 euros pour 24 stagiaires

Contexte et positionnement du DU – besoins / public visé

Le diplôme vise à compléter les formations généralistes par une connaissance juridique approfondie des biens publics, de leur acquisition jusqu'à leur cession en passant par leur exploitation, gestion et valorisation. Il s'agit donc de :

- Fournir un cadre théorique et pratique solide sur le régime juridique applicable aux biens publics, en couvrant l'ensemble de leur cycle de vie (acquisition, valorisation, rénovation et cession) ;
- Former à l'identification et à la maîtrise des procédures juridiques et budgétaires permettant aux acteurs publics et privés de sécuriser les opérations foncières et immobilières impliquant le patrimoine public.
- Développer une expertise opérationnelle sur les outils de valorisation, de mise en valeur économique et d'innovation liés aux biens publics, en intégrant les dimensions environnementales, sociales et touristiques.
- Sensibiliser aux risques juridiques et contentieux liés à la gestion et à la cession du patrimoine public afin de renforcer la sécurité des décisions et des montages contractuels.
- Accompagner la professionnalisation des étudiants et praticiens en leur donnant des compétences immédiatement mobilisables dans les collectivités territoriales, administrations, entreprises privées ou structures parapubliques.

Maquette détaillée du DU

La version pdf du fichier excel 'maquette' transmis en parallèle, sera intégrée par l'unifop

Evaluation

Chaque module sera sanctionné par une note (QRC ou QCM). Ces modules sont compensables entre eux.

L'attribution du Diplôme d'Université se fera par l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20.

Pas de rattrapage sauf si circonstances particulières.

Intitulé de l'UE	coefficient	MCC *	Rattrapage Oui / Non	Compensation Oui / Non

MCC : modalité de contrôles des connaissances (contrôle continu ou terminal / devoir sur table / oral / rapport)

Evaluation financière

Dépenses	
76 HETD	6197 €
Coût de fonctionnement	3922 €
Coût fonction support	14 224 €
TOTAL FORMATION	24 343 €

Recettes	
Coût de la formation : 1500 euros pour 16 stagiaires 1000 euros pour 24 stagiaires	24 000euros